



## Jeudi 18 juillet : Empêchons le nouveau coup de force de Macron !

+ *Mieux vaut tard que jamais sur les justificatifs des frais de missions*

### Le 18 juillet : devant l'Assemblée Nationale et devant les préfetures pour empêcher le nouveau coup de force de Macron !

Malgré sa défaite dans les urnes, Emmanuel Macron conteste, dans une adresse faite à la population ce 10 juillet, la victoire du Nouveau Front Populaire aux élections législatives et cherche à imposer, d'ici au 18 Juillet, une coalition large dont son ex-majorité serait le pivot. **Mobilisons-nous pour empêcher ce coup de force !**

*L'espoir suscité par le vote est immense, nos exigences le sont tout autant. En cela nous exigeons que les mesures urgentes suivantes puissent être prises par un gouvernement du Nouveau Front Populaire :*

- Abrogation immédiate de la réforme des retraites et abandon de la réforme de l'assurance chômage
- Augmentation du SMIC à 1600€ et augmentation générale des salaires et des pensions, avec un point d'indice augmenté de 10% immédiatement et 25% à terme pour les fonctionnaires
- Blocage des prix des produits de première nécessité et de l'énergie
- Abrogation de la loi immigration
- Abrogation de la loi de transformation de la fonction publique et rétablissement des CHSCT et CAP avec toutes leurs prérogatives

*La CGT et ses organisations appellent solennellement Emmanuel Macron  
à respecter le résultat des urnes.*

*Pas question de continuer sa politique économique et sociale violente.  
Le nouveau gouvernement doit être formé au plus vite,  
autour du programme du Nouveau Front Populaire.*

Le jeudi 18 Juillet 2024 va marquer la rentrée de l'Assemblée nationale, nouvellement élue.

**La CGT appelle à se rassembler le 18 juillet  
devant le siège de l'Assemblée nationale à Paris à partir de 12h,  
et devant toutes les préfetures en province,  
pour exiger la mise en place d'un gouvernement issu du Nouveau Front Populaire.**

### Suppression des justificatifs pour frais de repas en mission : Mieux vaut tard que jamais !

La Direction générale de l'INRAE vient d'annoncer la suppression de l'obligation de production des justificatifs des frais de repas dans le cadre des déplacements professionnels, à la suite de la parution du décret n° 2024-746 en date du 6 juillet 2024. **Et elle voudrait s'attribuer la paternité de cette mesure !**

**Rappelons qu'en juin 2021, plus de 700 collègues - incluant la majorité des agents concernés par des missions fréquentes de terrain - avaient signé une pétition, lancée par la CGT-INRAE, demandant à la Direction Générale de revenir sur cette exigence de production de justificatifs pour le remboursement forfaitaire de leurs repas.**

Jusqu'en 2021, ces justificatifs n'étaient pas demandés pour les agents INRAE en mission, qui étaient remboursés forfaitairement. Cette mesure avait les relents de la rengaine nauséabonde anti-fonctionnaires comme quoi certains tricheraient et se feraient de l'argent alors qu'on les envoie en mission ! Tous les syndicats de l'Institut s'étaient ensuite prononcés contre cette disposition, y compris ceux qui, lors du Comité Technique du 27 Mai 2021, avaient voté pour ou s'étaient abstenus sur la note de service dans laquelle cette mesure était incluse. ([Lire l'historique sur notre site\\*\\*](#))

**La Direction avait obstinément décidé d'appliquer cette mesure. Mais la révolte collective des agents l'avait contrainte à accepter un compromis proposé *in fine* par la CGT-INRAE pour préserver les droits des agents envoyés en mission mais aussi réduire la charge de travail des gestionnaires d'unité devant ensuite traiter ces masses de justificatifs : une attestation sur l'honneur pouvait servir de justificatif pour les frais.**

**Cela restait néanmoins insuffisant et pouvait évidemment induire de fortes disparités entre agents, selon l'interprétation qui pouvait être variable selon les centres, *c'est pourquoi nous avons continué à exiger le retrait pur et simple de la mesure*, d'autant que certains collègues renonçaient même à se faire indemniser de leurs frais, compte tenu de la complexité de l'application de cette note de service...**

**La mesure est retirée, c'est fait, tant mieux ! A quand la suppression de toutes les autres mesures rétrogrades contre les droits des personnels ?**

Ce sont ces exigences que nous porterons à un gouvernement du Nouveau Front Populaire, que la CGT appelle Emmanuel Macron à mettre en place en respectant le résultat des urnes !

#### \*\* Remboursement des frais de repas, historique de la mobilisation initiée par la CGT-INRAE

- **[Comité Technique INRAE - 27 mai 2021](#)** : lire dans la partie « Votes des projets de notes de service » : « Résultat du vote de la Note de Service « politique voyage et frais de déplacement ». CGT : 3 contre - CFDT : 4 Abstention - SUD : 2 Abstention - CFTC : 1 Abstention. **La CGT - INRAE a voté contre malgré certaines avancées car l'obligation de justificatifs pour les repas sur le terrain est un vrai recul pour les agents. Une dérogation était possible comme c'est le cas dans d'autres passages de la NS.** »
- **[Refus des justificatifs pour le remboursement des repas – 10 juin 2021](#)** : Presque 500 signatures à la pétition en 3 jours, Amplifions la mobilisation !
- **[Le fil rouge et vert des élus CGT-INRAE au CT - 18 juin 2021](#)** : nouvelle intervention sur ce sujet au CT : « Au dernier CT, la CGT INRAE s'était opposée à ce que les justificatifs deviennent obligatoires pour le remboursement forfaitaire des repas en mission. Depuis, **651 agents concernés par des déplacements fréquents ont signé une pétition contre la nécessité de produire ces justificatifs, qui ne feront qu'accroître la masse de travail bureaucratique.** C'est une véritable révolte des agents de terrain, il est impossible que vous ne le preniez en compte ! Tous les syndicats se sont ensuite prononcés contre cette disposition au Conseil d'Administration. Lors de ce CA, vous aviez annoncé que vous alliez ré-examiner ce point. Qu'en est-il ? **Nous réitérons notre exigence que cette partie de la note de service soit retirée et que l'INRAE demande une dérogation au décret au vue de ces missions expérimentales.** »
- **[Justificatifs pour le remboursement des repas : suite ! – 25 juin 2021](#)** : Justificatifs pour frais de repas en mission : **la révolte des agents concernés contraint la direction générale à faire un premier pas ... mais encore insuffisant !**
- **[Justificatifs pour le remboursement des repas : modèle d'attestation sur l'honneur – 30 juin 2021](#)** : Suite à notre information du vendredi 25 juin, et sans réaction du PDG, nous lui adressons, ce jour, mercredi 30 juin, un [courrier](#). Également joint, pour aider les agents : un modèle d'attestation sur l'honneur.

---

*En plus de la pression populaire lors des élections législatives,  
les solutions reposent aussi sur l'implication de chacun.e.  
Pour cela il faut se regrouper, s'organiser, en commençant par se syndiquer.  
**Ensemble, soyons plus forts, rejoignez la CGT !***



**Bulletin d'adhésion à retourner  
à la CGT-INRAE**

Porte de Saint-Cyr, RD 10,  
78210 Saint-Cyr l'École  
ou [cgt@inrae.fr](mailto:cgt@inrae.fr)



Centre INRAE : .....

Qualité (M. ou Mme) : ..... NOM : .....

Prénom : ..... Date de naissance : ...../...../.....

Corps : ..... Grade : .....

E-mail : .....